

Commune de Pierrefonds **Conseil Municipal du 14 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 7 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

Présents : Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Florence DEMOY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Madame Françoise SMESSAERT, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Madame Marie-Alice DEBUISSE, Monsieur Yves GAUTHIER, Madame Isabelle SIGAUD, Monsieur Antonio MENDES, Monsieur Damien BARATTE, Madame Dolorès HUDO, Monsieur Ronan TANGUY.

Pouvoirs :

- Monsieur Laurent LAMAND à Monsieur Bernard ROBERT
- Madame Aurélie LAMBRE à Madame Marie-Alice DEBUISSE
- Monsieur Jean-Marc GOSSOT à Madame Dolorès HUDO

Absente :

- Madame Emmanuelle DANAN

Secrétaire : Monsieur LEBLANC

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 17 novembre 2015 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune. Elle fait tourner le registre pour signatures.

Madame BOURBIER demande ensuite aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

Vote : Pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1. Travaux d'aménagement de voirie – Rue de l'Armistice**
 - Sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental
 - 2. Adhésion à Oise la Vallée – Agence d'urbanisme et de développement de la vallée de l'Oise**
 - 3. Eglise de Pierrefonds – Travaux d'accessibilité à destination des personnes à mobilité réduite**
 - Modification du projet
-

1. Travaux d'aménagement de voirie – Rue de l'Armistice

- **Sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental**

Compte tenu de l'état de la chaussée Rue de l'Armistice, il va être demandé au Conseil Départemental de bien vouloir reprogrammer la réfection de l'enrobé de la RD 973.

Aussi, dans la mesure où dans les cinq ans suivant la rénovation d'une couche de roulement, aucune ouverture de chaussée n'est autorisée, il y a lieu de programmer en amont les travaux à réaliser sur cette section, à savoir :

- Fin de la mise en souterrain du réseau d'électricité rue de l'Armistice, ce dossier sera géré en collaboration avec le SE60,
- Travaux de bordurage, réalisation de trottoirs,
- Réalisation d'un aménagement de sécurité pour la sortie des véhicules du nouveau lotissement OPAC,
- Renouvellement des branchements eau potable,
- Réparation des désordres éventuels sur le réseau d'assainissement,

Travaux de bordurage, de réalisation de trottoirs,

Les travaux sont à prévoir dans la section comprise entre la Rue Mélaine et le carrefour de Zwingenberg soit une longueur de 250 mètres.

Les travaux à prévoir sont les suivants :

- Dépose des bordures en béton monoblocs dégradés côté droit vers Compiègne sur 200 mètres
- Pose de bordures T2 en béton et caniveaux CS1 afin de canaliser les eaux de ruissellement
- Reprise en enrobés devant la bordure
- Reprise du caniveau en pavés grés au droit du rétrécissement par un caniveau béton de type CC1
- Reprise de bordures T2 et de trottoirs côté gauche
- Réalisation des trottoirs en enrobés sur cette partie de bordures reprises
- Mise à niveau des accessoires de voirie
- Réparation de bouches d'égout effondrées
- Marquage d'un arrêt BUS

Montant prévisionnel des travaux = 73 568 € HT.

Réalisation d'un aménagement de sécurité pour la sortie des véhicules du nouveau lotissement OPAC,

Les travaux à prévoir sont les suivants (ils seront modulés en fonction des études et de la prise en charge effective par le Conseil Départemental):

- Sécurisation de la sortie du nouveau lotissement OPAC par la création d'un mini rond-point franchissable.

Montant prévisionnel des travaux = 101 230 € HT

Etudes = 10 123 € HT

Total prévisionnel = 111 353 € HT

Renouvellement des branchements eau potable

Les travaux à prévoir sont les suivants :

- Renouvellement de 15 branchements sur le tronçon entre la rue Mélaine et le carrefour de Zwingenberg

Montant prévisionnel des travaux = 22 500 € HT

Réparation des désordres éventuels sur le réseau d'assainissement

Les travaux à prévoir sont les suivants :

- Remplacement des tampons,
- Réparation de désordres constatés suite à ouverture de la chaussée.

Montant prévisionnel des travaux = 10 000 € HT

Les frais administratifs (insertions légales, reprographie.....) inhérents à ces travaux sont estimés à 3 000 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet d'un montant HT de 220 421 €, il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental l'inscription de l'opération relative aux travaux d'aménagement de voirie – Rue de l'Armistice sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention du Conseil Départemental : 39 %	85 964.19 €
Financement complémentaire de la Commune	134 456.81 €
TOTAL H.T.	220 421.00 €

Madame le maire propose de passer au vote et demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Adopter l'opération,
- Solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au meilleur taux,
- Prendre l'engagement de réaliser et financer cette opération si la subvention est accordée et si le Conseil Départemental confirme son engagement quant à la réfection de l'enrobé de la RD 973

Vote : Pour à l'unanimité

2. Adhésion à Oise la Vallée – Agence d'urbanisme et de développement de la vallée de l'Oise

Madame le maire rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées avec le bureau d'études dans le cadre de l'élaboration du PLU et la résiliation du contrat d'un commun accord.

L'association « Oise la Vallée », agence d'urbanisme pour le développement et l'aménagement de la Vallée de l'Oise, a pour objet la réalisation de toutes études d'urbanisme ou à caractère économique nécessaires à la mise en œuvre d'un aménagement équilibré du territoire de la Vallée de l'Oise.

Considérant que les objectifs de cette association et son action peuvent répondre à certaines attentes de la commune, Madame le maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'association « Oise la Vallée ».

Oise la Vallée travaille actuellement sur le PLUi de l'A.R.C et la C.C.L.O, également adhérente, envisage de lui confier le sien.

Madame le maire rappelle également la date butoir de mars 2017 pour l'achèvement du PLU.

Madame BOURBIER en sa qualité de maire, sera la représentante de la commune au sein de l'association.

La cotisation sera versée selon les conditions fixées annuellement par l'association, la cotisation 2016 représente 0,63€ par habitant.

Si la commune de Pierrefonds adhère à l'association Oise-la-Vallée, cette dernière propose de finaliser les documents relatifs à l'élaboration du PLU afin que le conseil municipal de Pierrefonds débatte des orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), arrête le projet de PLU, le transmette aux Personnes publiques associées (PPA), puis organise l'enquête publique et enfin approuve le Plan local d'urbanisme (PLU).

Madame le maire donne la parole à Madame DEMOUY qui expose la situation en terme de travail restant à effectuer.

Compte tenu du travail déjà accompli et de ce qu'il reste à faire pour finaliser le PLU de Pierrefonds, Oise la Vallée propose d'effectuer cette mission pour un montant de 10 200 € HT.

Pour rappel le montant du marché initial conclu avec le 1^{er} bureau d'étude s'élevait à 30 262.50 € HT (offre de base + options + avenant), et la commune a réglé sur ce montant 16 807.50 € HT.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord :

- Pour adhérer à l'association « Oise la Vallée », agence d'urbanisme pour le développement et l'aménagement de la Vallée de l'Oise ?

Vote : Pour à l'unanimité

- L'autoriser à signer la lettre de commande pour que Oise la Vallée finalise le PLU de Pierrefonds pour un montant de 10 200 € HT ?

Vote : Vote : Pour à l'unanimité

3. Eglise de Pierrefonds – Travaux d'accessibilité à destination des personnes à mobilité réduite

- Modification du projet

Madame le maire rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 22 juin 2015, le marché relatif aux travaux d'accessibilité à destination des personnes à mobilité réduite à réaliser à l'église de Pierrefonds avait été attribué à la société CHARPENTIER PM pour un montant de 15 046 € HT.

Les travaux projetés tenaient compte de la réglementation accessibilité et des préconisations et demandes de l'ABF.

Or, l'ABF ayant finalement émis un « avis défavorable conforme » aux travaux tels qu'ils étaient prévus, il a fallu retravailler le dossier afin d'aboutir à une solution qui lui convienne.

Le premier marché a donc dû être résilié pour « motif d'intérêt général » au vu du refus de l'ABF et un nouveau devis a été établi par la société CHARPENTIER PM sur la base de ses nouvelles demandes.

Le montant du nouveau projet s'élève à 21 996 € HT, il vous est proposé d'attribuer ce nouveau marché à la société CHARPENTIER PM qui a fait toutes les démarches avec la mairie et l'ABF depuis plusieurs mois afin d'aboutir à un consensus tout en respectant les règles des marchés publics, le seuil de passation d'un MAPA sans mise en concurrence ou publicité étant passé à 25 000 € HT depuis le 1^{er} octobre 2015.

Monsieur TANGUY estime qu'il aurait été plus urgent de rendre accessible la mairie plutôt que l'église, par exemple pour l'accès au bureau de vote.

Madame le maire lui répond que la mairie est tout à fait accessible aux fauteuils roulants et personnes à mobilité réduite par la rampe extérieure et que l'église est le lieu le plus fréquenté par les personnes à mobilité réduite. De plus, pour mémoire, un ADAP a été rédigé et voté à l'unanimité par délibération en date du 15 septembre 2015 avec le calendrier suivant :

Année 1 : Eglise
Année 2 : Groupe scolaire
Année 3 : Mairie
Année 4 : Sanitaires
Année 5 : Bibliothèque
Année 6 : Foyer Napoléon

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Valider la modification du projet,
- Attribuer le marché portant sur la réalisation des travaux d'accessibilité à destination des personnes à mobilité réduite relatifs à l'église de Pierrefonds à la SARL CHARPENTIER PM pour un montant de 21 996 € HT sous réserve de l'avis favorable définitif de l'ABF,
- Autoriser Madame le maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces prestations et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vote :

- Pour : 17
- Abstention : 1, Monsieur TANGUY qui aurait souhaité que les travaux d'accessibilité commencent par la mairie

La séance est levée à 21h20.